

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-014**

Date de la convocation : 15/02/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM. Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Valentine DION, Yann DUGARD, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Léopold Désiré NANJL, Pierre POTRON, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Représentés : Monsieur Pascal COLSON donne à Madame Valentine DION ; Monsieur Jean DE POUILLY donne à Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET ; Monsieur Vincent FLEURY donne à Monsieur Benoît SINGLIT ; Monsieur Christophe MANCEAUX donne à Monsieur Dominique DANNEAUX

Secrétaire de séance : Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

OBJET : SOUTIEN PONCTUEL AUX ASSOCIATIONS : Attribution de subventions

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire »,

Vu la délibération n°DC2021-98 du Conseil Communautaire du 08/07/2021 instituant un dispositif de soutien ponctuel aux associations et déléguant au Bureau l'attribution des subventions,

Vu les demandes formulées par des associations,

Vu l'avis favorable de la commission sport-culture du 29 janvier 2024,

Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'attribuer les subventions aux associations telles que présentées ci-dessous :

Associations	Nature du projet	Subvention attribuée	Résultat du Vote
Moto Club Manre	organisation d'un motocross le 26/05	900€	M. LORFEUVRE ne prend pas part au vote – 17 voix POUR
Armoise Tracteurs Tondeuses	Organisation d'une Course tondeuses 18 et 19/05	2 000€	Unanime

.../...

- De prendre acte que ces subventions seront versées sur présentation d'un bilan d'activité, qualitatif et quantitatif, dans les 6 mois suivant la date de réalisation.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

Le Président,

Benoît SINGLIT

